



REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DU POLE NATIONAL DES ARCHIVES DU MONDE SPORTIF - JEUDI 26 AVRIL 2007

Relevé de décisions n°1

Présents

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Mme Françoise Bosman, Directrice du service des Archives nationales du Monde du travail.

Pour le Ministère de la Jeunesse, des Sports, et de la Vie Associative

M. Renaud de Vezins, Adjoint au chef du bureau des fédérations multisports des activités sportives de nature et des pôles ressources à la direction des sports.

M. Jean-Yves Guillain, Coordinateur scientifique du musée national du sport.

Pour le Comité National Olympique et Sportif Français

Mlle Dominique Petit, Directrice de l'Académie Nationale Olympique Française.

M. Gabriel Bernasconi, Chargé de Communication au CNOSF.

Pour l'Académie Nationale Olympique Française

M. André Leclercq, Président de l'Académie Nationale Olympique Française.

Mme Colette Ambroise-Thomas, Vice-présidente de l'Académie Nationale Olympique Française.

Excusé

Pour le Ministère de la Culture et de la Communication, M. Pascal Even, Chef du Département de la politique archivistique et de la coordination interministérielle.

Objectif de la réunion : mise en œuvre de la convention

I. Convention de financement

Elle est signée. M. Renaud de Vezins prendra connaissance des quelques modifications souhaitées par le service juridique du CNOSF et jugera de leur pertinence. Il s'assurera de l'envoi des annexes 1 et 2 non jointes.

Académie Nationale Olympique Française

Maison du sport français – 1 avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS Cedex 13

Téléphone : 01 40 78 28 00 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – <http://www.franceolympique.com> – Courriel : academieolympique@cnosf.org

Association déclarée à la préfecture de police de Paris sous le numéro 114765 P (J.O. du 4 mai 1994) – N° SIRET : 439 437 286 00016 – Code APE : 913E

II. Constitution du comité scientifique

Il est prévu, dans la convention, la possibilité d'associer des experts au comité scientifique, choisis en raison de leurs compétences. Les propositions sont les suivantes :

- pour l'ANOF : MM. Philippe Blanchard (CIO) sous réserve de l'accord du Président Rogge, Thierry Terret et Georges Vigarello.
- pour le Ministère de la culture et de la Communication : Mme Françoise Bosman, sollicitera un représentant de l'Université de Lille 3.
- pour le Ministère de la jeunesse, des sports, et de la Vie associative : M. Renaud de Vezins sollicitera les services concernés.

Ces personnes seront donc sollicitées et invitées à la prochaine réunion du comité scientifique.

III. Commission des entrées

Elle sera constituée :

- pour l'ANOF : Mme Colette Ambroise-Thomas et M. Nouredine Séoudi.
- pour le CNOSF : M. Gabriel Bernasconi.
- pour le Ministère de la culture et de la Communication : Mme Gersende Piernas est proposée par Mme Françoise Bosman.
- pour le Ministère de la jeunesse, des sports, et de la Vie associative : M. Renaud de Vezins proposera deux noms.

A noter que Monsieur Even, après concertation avec Mme Martine De Boisdeffre doit également faire des propositions au nom du Ministère de la culture et de la Communication.

IV. Analyse des demandes

Il a été convenu que toutes les demandes feront l'objet d'une visite de nos services.

Toutefois, il est précisé que pour les fédérations délégataires qui ne sont pas concernées par la convention avec le Ministère de la jeunesse, des sports et de la Vie associative, le coût des prestations sera à leur charge (nécessité de faire un devis). Cette information doit leur être communiquée.

A propos de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Colette Ambroise-Thomas rappelle le cas particulier de cette fédération dont certaines disciplines sont délégataires et d'autres ne le sont pas. Elle demande si, dans le cadre de la convention, l'ANOF peut ne traiter que les disciplines non délégataires.

Le comité scientifique insiste pour que les archives d'une même Fédération ne soient aucunement dissociées.

Pour les fédérations non délégataires, les dépenses seront prises dans le cadre de la convention.

La procédure de l'analyse des demandes sera la suivante :

- élaboration d'une fiche technique qui servira de support à l'expertise des fonds (Mme Françoise Bosman et M. Nouredine Séoudi),
- visite de M. Nouredine Séoudi pour une expertise,
- présentation de la fiche technique d'expertise à la commission des entrées pour avis,
- avis de la commission des entrées pour suite à donner et lieu d'archivage,
- validation des propositions de la commission des entrées par le comité scientifique,
- préparation des fonds validés pour transfert sur le lieu de conservation.

V. Réunion de sensibilisation

Il est décidé d'organiser une réunion de sensibilisation de l'ensemble des fédérations et groupements nationaux (délégataires et non délégataires) le vendredi 7 septembre 2007, au CAMT à Roubaix.

Outre, l'ANOF, sont pressentis comme intervenants :

- représentant du C.I.O,
- 1 représentant du Ministère de la culture et de la Communication,
- 1 représentant du Ministère de la jeunesse, des sports et de la Vie associative.

VI. Nature des archives

Selon l'article 3 de la convention de partenariat, on entend par « archives » l'ensemble des documents, sur tous supports, produits par les instances : écrits (comptes-rendus, pièces comptables, courriers...), photos, audiovisuels, objets...

Les participants s'accordent pour laisser le choix à la commission des entrées de décider de leur destination (centre d'archivage ou Musée du Sport).

VII. Actions entreprises à ce jour

Après une lecture des visites déjà effectuées, il est convenu que l'ANOF poursuit son travail d'expertise en priorité en direction de :

- la FSCF,
- la Fédération Nationale des Joinvillais,
- le Comité Pierre de Coubertin.

L'ANOF informe les fédérations délégataires suivantes des conditions financières de la poursuite de notre intervention :

- la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade,
- la Fédération Française de la Course d'Orientation,
- la Fédération Française de Triathlon,
- la Fédération Française de Badminton.

Concernant le « Racing Club de France », compte tenu qu'une partie des documents est déjà déposée au Musée des Sports, et que ces fonds relèvent des archives départementales et non du Pôle national, M. Jean-Yves Guillain, membre du comité scientifique est chargé de procéder à leur évaluation afin d'en rendre compte à la commission des entrées, puis au comité scientifique qui décidera alors du lieu de dépôt de ces fonds (Le Musée des Sports et/ou les Archives départementales pouvant éventuellement les accueillir).

VIII. Les interviews

Elles ont tout à fait leur place dans ce projet d'archivage. Le comité scientifique décide de procéder à des interviews filmées et de ne plus faire de retranscription.

IX. Le dictionnaire des acteurs du sport

Le comité scientifique décide que ce projet n'entre pas dans le cadre des archives et donc de la convention.

IX. Prochaine réunion du comité scientifique

Le vendredi 7 septembre 2007 à 10h00 au Centre des Archives du monde du travail à Roubaix.

Cette réunion sera organisée dans un cadre plus large à affiner :

- réunion de sensibilisation des fédérations,
- suivie d'une conférence de presse destinée au lancement officiel du Pôle régional, du Pôle national et à l'entrée des fonds de la FSCF au CAMT,
- Madame Bosman nous invitait, en soirée, à un concert de l'orchestre de Lille organisé au CAMT.